

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2015/60

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 21 octobre 2015*

*L'an deux mille quinze et le vingt et un octobre 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : le 13 octobre 2015.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11  
votants : 15*

*Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0*

**Présents : VOLLE – GAUTHIER – HILAIRE – BEUGNET – LEBRAT –  
JOLLIVET - CROZIER – BOUNIARD – PIQUEMAL – GRENIER -  
CORNET –**

**Excusés : Mr TESTON a donné procuration à Mr HILAIRE.  
Mr RIFFARD a donné procuration à Mr CORNET.  
Mme RAMUS a donné procuration à Mme CROZIER.  
Mr EUVRARD a donné procuration à Mr BOUNIARD**

*Mme Monique BEUGNET a été élue secrétaire.*

**Objet : Achat terrains D 1390 et D 1391 quartier Le Clos à l'indivision le Barry.**

Au cours de cette séance le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles D 1390 et D 1391 situées Quartier Le Clos à proximité de la maison de retraite, de l'école maternelle et du centre du village.

.../...

Il rappelle que la Commune est déjà locataire de la parcelle D 1390 depuis 2009. Le terrain sert de parking et d'aire de stationnement pour les camping-cars. La parcelle D 1391 sert de route de liaison entre la Rue du Barry et la Rue du Clos.

A l'issue de plusieurs rencontres avec les propriétaires (famille DUPRÉ), vendeurs et acheteur ont validé la proposition d'acquisition par la commune d'Alba La Romaine des dites parcelles au prix de 150 000 €.

Bien que ces terrains soient classés en zone N, le maire précise que l'emplacement est stratégique pour le développement et l'harmonie du village.

Cet achat va donner à la commune la possibilité de créer et d'aménager un parking (en partie ombragé) digne de ce nom, ainsi qu'un espace sécurisé et dédié aux diverses festivités et animations de la commune.

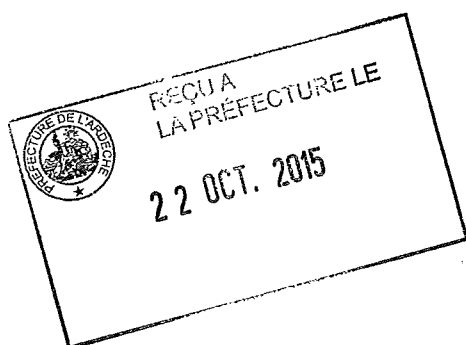
L'emplacement est stratégique de par :

- sa proximité du centre-ville,
- sa surface de plus d'1.20 hectares,
- sa position géographique située entre le vieux village et la nouvelle zone constructible de La Grand Terre dont il fait la liaison.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'acheter les parcelles suivantes appartenant à l'indivision Le Barry.
  - terrain D 1390 – Sise Le Clos d'une superficie de 11 832 m<sup>2</sup>.
  - terrain D 1391 - Sise Le Clos d'une superficie de 450 m<sup>2</sup>.
- **DÉCIDE** d'acheter ces terrains au prix de 150 000 € net vendeur.
- **PRÉCISE** que les frais d'acte sont à la charge de la Commune
- **CHARGE** son Maire de signer l'acte et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE 21 octobre 2015.



Pour copie conforme,  
Alba La Romaine,  
Le 22 octobre 2015.  
LE MAIRE  
André VOLLE.

